

- vert : précautions d'usage
- jaune : travaux autorisés sous réserve dispositif de prévention et d'extinction
- orange : sous réserve dispositif prévention et extinction strict, travaux autorisés de 5 h à 12 h
sauf ceux à l'aide de moissonneuses batteuses :
 - de minuit à 12h sur les massifs 4 à 9
 - et toute la journée sur les massifs 1 à 3
- rouge : travaux interdits

